RAPPORT DES PROJETS FINANCES PAR L'INITIATIVE POUR LA FORÊT DE L'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)[1] ET FONAREDD

Période du 1er Mai au 31 décembre 2024.

Titre du projet :	Programme Intégré REDD+ pour le renforcement des acteurs locaux à l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de l'ancien district des plateaux (PIREDD/Plateau) en Province de Mai Ndombe
Numéro de référence MPTF du projet :[2]	00140679
Organisation de mise en œuvre :	UNOPS/ WWF RDC
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	UNOPS Tatiana WAH Directrice CDMCO AFR UNOPS tatianaw@unops.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	 Fahad ABDOLLAHYAN Senior Project Manager UNOPS farhada@unops.org

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☐

Non x

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : 30 juillet 2025.

[1] Ce canevas est relatif à la présentation des rapports annuel et semestriel des organisations de mise en œuvre des programmes financés par CAFI, y compris via le FONAREDD en RDC. Les rapports annuels couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre. Les rapports semestriels couvrent la période du 1er janvier au 30 juin.

Table des matières

1. Données clés du projet 3
2. Résumé des progrès réalisés par le projet 4
3. Défis de mise en œuvre 6
3.1 Défis liés au contexte du pays 6
3.2 Défis inhérents au projet 6
3.3 Commentaires 7
4. Evaluation de la performance du projet 1
4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique 1
4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage
5. Résultats du Projet 1
5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI 1
5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention 2
6. Communication et promotion 3
6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD 3
6.2 Stratégie et plan de communication 3
7. Exécution financière 5
7.1 Décaissements 5
7.2 Suivi des Contrats 8
7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines 9
7.4 Mobilisation de ressources 9
7.5 Audits 9
7.6 Révisions budgétaires 9
8. Suivi évaluation et apprentissage du projet 9
8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet 9
8.2 Evaluations 9
8.3 Intégration des leçons apprises 10
8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant) 10
9. Thèmes transversaux 10
9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables 10
9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux 10
10. Gestion des risques 13
10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée 13
10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité 13
11. Récapitulatif des livrables 13
12. Annexes 13

1. Données clés du projet

Titre du projet	Programme Intégré REDD+ pour le renforcement des acteurs locaux à l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de l'ancien district des plateaux (PIREDD/Plateau) en Province de Mai Ndombe
Numéro de référence MPTF du projet	00140679
Hyperlien du document de projet[2]	https://mptf.undp.org/project/00140679
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Ancien District de Plateau à travers ses quatre territoires constitutifs (Bolobo, Mushie, Yumbi et Kwamouth) parties intégrantes de l'actuelle province de Maindombe
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de Finance et Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Organisations partenaires participantes de niveau 1 [3]	UNOPS
Budget total du projet (USD)	10 993 774, 83 $ US
Durée totale du projet (mois)	36 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	08 décembre 2023
Date de réception des premiers fonds du MPTF	06 mai 2024
Date d'approbation du 1er Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	1er novembre 2024
Date de clôture initiale	31/12/2026
Date de clôture révisée le cas échéant	N/A
Dépenses du 01/01 au 30/06 de l'année de rapportage	9 035, 82 $ US
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année de rapportage	5 469 703,03 $ US
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	99,4 %
Date et lien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	N/A. Insérer hyperlien si l'évaluation est publique

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Le projet est encore dans sa phase de démarrage qui fait suite à la mise à disposition des fonds requis pour sa mise en œuvre et à la contractualisation avec les Organisations partenaires dont la coordination est assurée par WWF.

[2] L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

[3] Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

Ainsi, les activités clés réalisées au cours de la période sous examen (1er mai – 31 décembre 2024) principalement :

- Mise en place des équipes de gestion du programme au niveau de l'UNOPS
- Suivi de la lettre de présélection et Signature du contrat avec WWF RDC
- Gestion et allocation des fonds au partenaire WWF RDC; En effet, tous les fonds prévus pour la première tranche reçue ont été allouées au partenaire WWF RDC pour permettre à ce dernier d'acquérir les équipements nécessaires la mise en oeuvre des activités;
- Elaboration du PTBA de la période déduit des éléments du PRODOC ;
- L'organisation du 1er COPIL (1er novembre 2024) du projet, au titre de lancement effectif du projet, ayant regroupé les intervenants (acteurs/bénéficiaires) de mise en œuvre afin de forger une vision commune en termes des objectifs et des résultats repris dans le PRODOC ;
- Conceptualisation, à la suite de contractualisation, d'un dispositif de déploiement cohérent en fonction des tâches assignées aux différentes Organisations partenaires de mise en œuvre : Personnel clé, budgets des parties, plans opérationnels, dynamique de négociation sur les investissements structurants (routes de desserte et autres) avec les fournisseurs des services et les bénéficiaires à différents échelons, etc.

A noter cependant que les activités concourant à l'atteinte même des indicateurs de réalisation et des effets y associés n'ont pas été réalisées durant la période sous examen.

Progrès au cours de 2024	**Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet**
Effet 1 : Gouvernance de la REDD : les institutions locales prennent en charge durablement les activités du projet	
1.Indicateur effet 1 : Nombre de Conseils Agricoles Ruraux de Territoire (CART) renforcés	
Planification pour la mise en place des Organes afin d'assurer leur implication dans la mise en œuvre du projet	Planification pour la mise en place des Organes afin d'assurer leur implication dans la mise en œuvre du projet
2.Indicateur effet 1 : nombre et localisations de structures de gouvernance renforcées et fonctionnelles	
Néant :	Néant :
3.Indicateur effet 1 : nombre de services techniques équipés et opérationnels, ventilé par type	
Processus d'acquisition du matériel pour les services techniques	Processus d'acquisition du matériel pour les services techniques
4.Indicateur effet 1 : Nombre de personnes participant activement à ces structures de gouvernance, ventilé par type	
Néant :	Néant :
5.Indicateur effet 1 : nombre d'agences locales d'exécutions équipées et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités terrain	
Processus d'achat des équipements en cours	Processus d'achat des équipements en cours
6.Indicateur effet 1 : nombre de contrats de performance signés et évalués annuellement avec les services techniques locaux pour leur implication opérationnelle	
4 contrats accord de partenariat signé avec les ALES et le Diagnostic de services techniques en cours	4 contrats accord de partenariat signé avec les ALES et le Diagnostic de services techniques en cours
7.Indicateur effet 1 : nombre de réunion du COPIL de projet organisés et préparés de manière adéquate	
Une réunion réalisée avec succès	Une réunion réalisée avec succès
8.Indicateur effet 1 : nombre de réunions du Comité de gestion de projet (FONAREDD, CAFI, Agence) organisés et préparés de manière adéquate	
Néant	Néant
9.Indicateur effet 1 : Nombre de visites de suivi réalisées par les agents du projet, ventilé par type (Agence, ALE, services techniques par type)	
02	02
Effet 2 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER : L'aménagement du territoire et l'enregistrement foncier améliorent la GRN et la sécurité foncière.	
10.Indicateur effet 2 : nombre de plan de développement de territoire (PDT) validé	

Progrès au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Néant	Néant
11.Indicateur effet 2 : Les orientations des PDT sont prises en compte par et tiennent compte des PSAT de terroir	
Néant	Néant
12.Indicateur effet 2 : nombre de PGRN/PSAT mis en œuvre	
Néant	Néant
13.Indicateur effet 2 : Degré de respect des règles de gestion des Ressources naturelles établies par les PGRN/PSAT	
Néant	Néant
14.Indicateur effet 2 : superficies sous PGRN/PSAT et leurs polygones GPS	
Néant	Néant
15.Indicateur effet 2 : superficies mise en œuvre sous PSE et leurs polygones	
Néant	Néant
16.Indicateur effet 2 : Nombre d'infractions aux dispositions majeures des plans d'AT	
Néant	Néant
17.Indicateur effet 2 : Superficies impactées par ces infractions aux dispositions majeures des plans d'AT	
Néant	Néant
18.Indicateur effet 2 : Toutes les zones à conflit et empiètement sont mises en réseau de vigilance et d'anticipation (conservation, foncier, HVC, sécurité alimentaire)	
Néant	Néant
19.Indicateur effet 2 : Nombre de procédures d'arbitrage pour résoudre les conflits d'usage des terres engagées ou menées	
Néant	Néant
20.Indicateur effet 2 : nombre d'édit fonciers provinciaux élaborés de manière participative	
Néant	Néant
21.Indicateur effet 2 : longueur des routes entretenues	
Concertation en cours au niveau provincial avec différents partenaires de réhabilitation routière pour le choix des routes à entretenir	Concertation en cours au niveau provincial avec différents partenaires de réhabilitation routière pour le choix des routes à entretenir
22.Indicateur effet 2 : nombre d' infrastructures (ponts) construites et réhabilitées	
Concertation en cours au niveau provincial avec différents partenaires de réhabilitation routière pour le choix d'infrastructures à construire et réhabiliter	Concertation en cours au niveau provincial avec différents partenaires de réhabilitation routière
23.Indicateur effet 2 : nombre de bâtiment construit (le bureau de projet qui sera légué aux services techniques après le projet	
Une base existante de WWF dans la zone du projet va servir du bureau du projet, il est situé dans le territoire de Mushie à la cité de Malebo. Certains bureaux ne nécessitent que les entretiens et petits travaux.	Une base existante de WWF dans la zone du projet va servir du bureau du projet, il est situé dans le territoire de Mushie à la cité de Malebo. Certains bureaux ne nécessitent que les entretiens et petits travaux.
Effet 3 : AGRICULTURE : Investissements agricoles respectueux de la forêt et qui améliorent les moyens d'existences des populations rurales y compris des personnes marginalisées	
24.Indicateur effet 3 : superficies d'agriculture durable réalisées de Cultures pérennes sans déforestation (savane ou complexe rural et forêts dégradées)	
Néant	Néant
25.Indicateur effet 3 : superficies d'agriculture durable réalisées de plantations agroforestières	
Néant	Néant
26.Indicateur effet 3 : Superficies de champs de multiplication de semences améliorées établis (par saison de culture et en cumulé	
Néant	Néant
27.Indicateur effet 3 : nombre de ménages bénéficiaires (ménages) directs, ventilé par type d'appui agricole (pérennes, agroforesterie, vivrières)	
Néant	Néant
Nombre de ménages ayant recu des semences améliorées ventilé par type de semence (manioc, mais, etc)	
Néant	Néant
Superficies vivrières sous variétés améliorées dans le complexe rural (hors agri-multiplication)	

Progrès au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Néant	Néant
Effet 4 : ENERGIE : Investissement en matière de bois énergie et énergie durables	
28.Indicateur effet 4 : superficies en régénération forestière en savane par mise en défens (naturelle et assistée)	
Néant	Néant
29.Indicateur effet 4 : superficies géo référencées (ha) des savanes protégées contre le feu	
Evaluation des superficies des savanes à protéger contre le feu	Evaluation des superficies des savanes à protéger contre le feu
30.Indicateur effet 4 : Nombre des paysans, charbonniers et entrepreneurs de charbonnage formés aux techniques de carbonisation améliorées	
Néant	
31.Indicateur effet 4 : Tonnes de makala produit	
Evaluation des superficies disponibles pour la production de Makala	Evaluation des superficies disponibles pour la production de Makala
Effet 5 : FORET : La déforestation et la dégradation forestière issue des forêts est réduit grâce à une gestion plus durable	
32.Indicateur effet 5 : superficies forestieres placés sous conservation l'intérieur de CLD (terroirs villageois)	
Néant	Néant
33.Indicateur effet 5 : Superficies géo référencées et nombre d'ilots forestiers protégées grâces à une gestion de pêches durables	
Néant	Néant
34.Indicateur effet 5 : superficies de pare-feu établis / entretenus (Nombre d'ha) des forêts HVC et zones inondées protégés	
Néant	Néant

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

La RD Congo est depuis engagée dans un programme de réduction à grande échelle de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceci a été reflété par le lancement des PIREDD ciblant en priorité les zones vulnérables à travers le pays. Outre les objectifs de rétablissement ou du maintien des équilibres environnementaux globaux au travers d'une gestion durable des forêts, il faut adresser contre une pauvreté généralisée qui constitue une des principales causes sous-jacentes de déforestation et de dégradation.

Afin de garantir le progrès vers la réalisation des objectifs de réduction des GES, la question de bonne gouvernance se pose à différents niveaux de l'échelon territorial et se caractérise par un cadre institutionnel défaillant, peu inclusif/participatif et peu enclin à mettre en œuvre les réformes entreprises dans ce cadre.

3.2 Défis inhérents au projet

Le PIREDD Plateau est bénéficiaire d'une première phase (2016-2019) d'appui au cours de laquelle d'importantes réalisations en termes de réduction des GES ont été enregistrées. Faute cependant de temps nécessaire à la consolidation des acquis et d'une stratégie avant-gardiste de leur reprise en main en phase d'après projet dans un contexte de pérennisation, les effets notables sur l'environnement alors observés ont été pour la plupart annihilés.

La phase actuelle, s'inscrivant dans une logique de continuité avec la précédente, se voudrait de consolider mais aussi, s'il y a lieu, d'étendre ses acquis en s'inspirant des résultats positifs engrangés durant la période et qui constituent son actif (création et animation de 214 CLD, dont 144 sont dotés de Comités Locaux de Développement disposant de Plans de Gestion des Ressources Naturelles, 4070 ha ont été plantés en agroforesterie à acacia manioc (3704 ha) et de palmier à huile (366 ha).

Dans ce cadre, il en sera question de promouvoir des incitations sous ses différentes formes, incluant le PSE, mises sous conditionnalités souples afin la pérennisation des acquis en phase d'après projet.

3.3 Commentaires

Après l'étape du démarrage, il sera question de renforcer l'implication des Services techniques de l'Etat opérant localement et ce ; à différents échelons administratifs. Cependant, face à leur faible niveau de motivation pour exercer efficacement leurs mandats régaliens, il va être nécessaire au projet de suppléer financièrement au travers des protocoles d'accord basés sur les résultats, à conclure avec ces derniers. Ce type de motivation, s'il n'est pas progressivement repris en charge lors de la phase d'exécution du projet, risque de faire revenir vers la case départ et annihiler ainsi tout espoir d'appropriation et de pérennisation des acquis en phase d'après projet.

De même, la structuration des paysans, au travers notamment des CLD, devra permettre d'orienter des appuis vers des objectifs de développement communément arrêtés et de s'engager vers une *Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et favorable à la Nutrition (AIN).*

4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

*En utilisant le **Cadre logique (éventuellement révisé et validé lors du dernier COPIL du projet)**, veuillez faire le point sur la réalisation des produits dans le tableau 2. Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données ou des lignes de base sur les indicateurs, expliquez pourquoi dans la dernière colonne de droite, et apportez des clarifications sur comment et quand ces lignes de base et/ou données seront recueillies.*

Tableau évaluation de la performance :

Produits	Indicateurs	Ligne de base [4]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur 2025 (en cumulatif)	Valeur 2026 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[5]	Cible finale dans le prodoc[6]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[7]
Produit 1.1 **D'ici 2026,** Les **institutions communautaires locales participatives sont renforcées**	Nombre de conseils ruraux CARTs et CARGS renforcés et rapport de suivi produits 214 CLD redynamisés et fonctionnels et rapports d'activités des CLDs produits	4 214		0 0	0 0				4 214			
Produit 1.2 **D'ici 2026, Les capacités des services techniques décentralisés et des ALEs sont renforcées par leur implication directe dans les activités du projet**	4 Administrations des territoires (Yumbi, Kwamouth, Bolobo, Mushie) opérationnels 5 services techniques des administrations des territoires, de même	4 5	4 5	0 0	0 0				4 5			

[4] Préciser l'unité.

[5] Indiquer la valeur à l'issue de la période de rapportage.

[6] Indiquer la cible telle que renseignée dans le document de projet.

[7] Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements le cas échéant.

Produits	Indicateurs	Ligne de base [4]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur 2025 (en cumulatif)	Valeur 2026 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[5]	Cible finale dans le prodoc[6]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[7]
	4 Agences locales d'Exécution (3 ALES techniques, 1 ALE de Gestion de conflits et de mécanisme de plainte et recours) ; 6 COPILs organisés	4 6	4 2	0 1	0 1				4			
Produit 2.1 : : D'ici 2026, Tous les terroirs villageois sont munis d'un PSAT et d'un Registre Foncier.	• 4 PDT au niveau Territoire réajustés, validées et vulgarisés, • 140 PGRN (PSAT) mise en œuvre (131 consolidations et 9 nouveaux), • 1 édit foncier provincial publié,	1 140 1	1 140 1	0 0 0	0 0 0							
Produit 2.2 : D'ici 2026, les investissements structurants tels que définis par les PGRN/PSAT du territoire sont réalisés	• Environ 100 km à entretenir et à réhabiliter, • Ponts à réhabilités environ 10 (nombre exact à définir), • 1 bureau du projet construit (à léguer au service technique après mis en œuvre du projet,	100 10 1	100 10 1	0 0 0	0 0 0							
<u>Produit 3.1</u>. D'ici 2026, les moyens d'existences des populations rurales inclus les personnes vulnérables sont améliorées grâce aux investissements agricoles et agroforestiers respectueux de la forêt	• 500 ha de nouvelles plantations pérennes (palmier à huile) • 366 ha de palmier à huile de la phase précédentes (entretient et appui pour transformation). • 2090 ha installation agroforestière avec vivriers,	376 366 2090	500 366 2090	0 0 0	0 0 0							

Produits	Indicateurs	Ligne de base [4]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur 2025 (en cumulatif)	Valeur 2026 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[5]	Cible finale dans le prodoc[6]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[7]
	• 3704 ha, entretien des anciennes plantations sous PSE, • Implantation de 200 parcs à bois pour produire plus des boutures de 20 000 ha à l'année 2,	3704 200	3704 200	0 0	0 0							
Produit 4.1. : D'ici 2025, le stock de bois énergie durable et les superficies de régénérations naturelles sont consolidés	• 12 000 ha de mise en défenses pendant 3 ans. • 50 000 ha, lutte à grande échelle contre les feux de brousse (PSE) • 11 112 tonnes de makala produit de manière durable	12000 50000 12112	12000 50000 12112	0 0 0	0 0 0							
Produit 5.1. : D'ici 2026, la déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts/ilots forestiers est réduite grâce à une gestion plus durable.	• Constitution de dossiers pour 100 000 ha de forêts des communautés locales prêts à recevoir le PSE, • Protection sous PSE de 50 000 ha de Forêt de HVC ; • Superficie des Ilots forestiers protégés (par les associations des pécheurs, à déterminer conformément au plan établi dans le cadre d'un zonage participatif du territoire), sous contrat PSE (à identifier)		100000 50000 0	0 0 0	0 0 0							

4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	**Produit [8] (ex. 1.1)**	**Cible prévue dans le PTBA**	**Chronologie prévue pour cette activité[9]**	**Valeur atteinte**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
1.Renforcement des capacités des CLDS pour leur fonctionnalité et mise en œuvre du PGRN dans 140 terroirs	1.1	140	**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
2Appui au CART dans le suivi des activités du projet	1.1	4	**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
3Services Techniques décentralisés (Province et Territoires)	1.2	5	**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
4. ALE	1.2	4	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2024	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
5.Harmonisation méthodologique avec toutes parties prenantes sur l'élaboration des plans	2.1		**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
6.Revue et Finalisation de PDT et PGRN (9 PSAT) au niveau du Territoire de Yumbi et réajustement des PDT des Territoires de Kwamouth, Mushie et Bolobo	2.1		**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2025	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
7 Actualisation et mise en cohérence des PGRN et des PDT	2.1	141	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2025	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
8.Actualisation, Diffusion et vulgarisation de 3 PDT aux territoires de Kwamouth, Mushie et Bolobo sur l'ex-district des Plateaux	2.1	4	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2025	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
10. 2.1.5. Validation du PGRN et PDT du territoire de Yumbi sur l'ex-district des Plateaux. (23 + 9 nouveaux)	2.1	32	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2025	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés

[8] Indiquer seulement le numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité.

[9] Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet.

11. 2.1.6. Harmonisation avec le MINAF et le Fonaredd sur les outils de la réforme et le géoréférencement des allocations foncières FONAREDD/CAFI	2.1	0	**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
12. 2.1.7. Relance du projet d'élaboration de l'édit foncier provincial	2.1	1	**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
13. 2.1.8. Mise en place des registres et géoréférencement dans chaque terroir	2.1	1	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2025	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
14. 2.2.1. Réhabilitation des infrastructures routières (entretien des points chauds)	2.2.	100 km	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
15. 2.2.2. Réhabilitation des infrastructures routières (Ponts)	2.2.	10	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
16. 2.2.3. Travaux de construction mineurs pour un bureau principal projet	2.2.	1	**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
172.2.4. Consultance pour supervision les travaux de construction TP Ingénieur des travaux publics TP	2.2.	0	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
183.1.1. Enquête sur les revenus monétaires de ménages (sur base de l'enquête réalisée en 2014)	3	1	**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
19. 3.1.2. Enquête sur le bilan de sécurité alimentaire (zone touchée et définition les périodes de disettes dans les 4 territoires)	3	1	**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
20.3.1.3. Actualisation (réunions) sur base des PGRN l'analyse des sites (forets dégradées, savanes arbustives) potentiels pour de nouveaux investissements agricoles (cultures pérennes et agroforesterie	3		**Du** 01 Septembre 2024. **au** 30 Juin 2025.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
21.3.1.4. Information Education et communication avec les paysans y compris les personnes vulnérables et marginalisées sur les investissements agricoles	3		**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés

22 .3.3.5. Approvisionnement en matériels de plantation et semence pour les plantations (610 ha de palmiers à huile)	3	61000 plants	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
23.Production des plantules et Distribution	3		**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
24. 3.1.7. Mise en œuvre des plans d'action des PGRN (PSE) (610 ha de plantation palmier à huile)	3	610	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
25. 3.1.8. Appui en PSE pour gestion 366 ha de palmier à huile de la phase 1.	3	366	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
26 3.1.9. Mise en place des plantations sous-systèmes agroforestiers (2090 ha, approvisionnement semence agroforestière acacia, manioc amélioré, et quelques semences vivrières, installation de champs sous PSE)	3	2090	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
27 3.1.10.PSE (entretien et pare feux)	3		**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
28 3.1.11. Appui en PSE pour gestion de 3704 ha d'agroforesteries de la phase 1	3	3704	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
29 3.1.12. Achat et fonctionnement matériel roulant (tracteur, camion)	3	6	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
30. 4.1.1. Identification des mises en défens en savanes anthropiques avec les CLD	4		**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
31 4.1.2. Mise en defens dans des savanes anthropique 13200ha sous PSE avec les CLD (investissements communautaire).	4	13200	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
32 4.1.3.Lutte à grande échelle contre les feux de brousse (PSE)	4	0	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
33 4.1.4.Appui à la filière bois énergie (formations charbonnage amélioré)	4	0	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
34 5.1.1. Encadrement des populations forestières dans 24 terroirs ayant des potentiels de foresterie	5	24	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés

communautaire basée sur la conservation dont les PGRN y sont déjà élaborés.						
35 5.1.2. Structuration des pêches en association, et plate-forme & renforcement des capacités sur la filière de pêche	5	0	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026.	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés
36 5.1.3. Appui en matériel de pêche et appui en capacités sur le développement de la pêche durable dans le territoire de Yumbi , (Appui à la transformation (séchage / fumage).	5	0	**Du** 01 Septembre. **au** 31 Décembre 2026	0	Inchangé	Assurer les activités pour atteindre les objectifs ainsi que les effets escomptés

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Le projet est en fin de sa phase de démarrage durant laquelle les prérequis au lancement effectif des activités ont été apprêtés, permettant ainsi de lancer les activités dès début 2025. Par conséquent, le tableau ci-dessous permettant de cocher les effets CAFI auxquels le projet contribue reste sans objet.

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i)Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
X	X	☐	☐	☐	☐	☐

Au niveau des impacts, effets et leurs produits, renseigner, en fonction de la nature du projet, l'annexe 1 ou 2 fournie en Excel aux liens ci-dessous.

Sans objet pour la période sous examen

5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Le projet est en fin de sa phase de démarrage durant laquelle les prérequis au lancement effectif des activités ont été apprêtés, permettant ainsi de lancer les activités dès début 2025. Par conséquent, le tableau ci-dessous reste sans objet pour la période sous examen

Effet	**Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet**	**Nombre de bénéficiaires directs rapportés dans le rapport annuel 2023** **Précisez le nombre d'hommes et de femmes**	**Description et intensité du soutien**	**Nombre de bénéficiaires indirects**	**Description et intensité du soutien**	**Commentaires**
Aménagement du territoire						
Energie						
Agriculture						
Forêts						
Foncier						
Mines et infrastructures						
Démographie						
Gouvernance						
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci-dessus)						

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le projet est en fin de sa phase de démarrage durant laquelle les prérequis au lancement effectif des activités ont été apprêtés, permettant ainsi de lancer les activités dès début 2025. Par conséquent, le tableau ci-dessous reste sans objet pour la période sous examen.

N° du jalon dans la LOI[10]	**Descriptif du Jalon**	**Progrès accomplis lors de la période de rapportage**	**Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet**	**Commentaires**

[10] Les Lettres d'intentions sont accessibles dans ce dossier : https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNIoagyZPwZHDP?usp=drive_link

6. Communication et promotion

Au cours de cette phase de démarrage, le projet s'est uniquement attelé à concevoir une stratégie de communication appropriée dont les prémisses ont été échangées lors du premier COPIL ayant fait l'objet du lancement du projet.

6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

A venir à la suite de lancement des activités de terrain.

6.2 Stratégie et plan de communication

1. Objectifs de communication généraux

i) Influencer les perceptions et susciter le changement
ii) Accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses financeurs
iii) Visibilité de FONAREDD/CAFI,
iv) Informer le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les communautés rurales sur la lutte contre la déforestation,
v) Sensibiliser les communautés rurales sur les activités alternatives génératrices de revenus et la gestion des forêts communautaires,
vi) Communiquer les messages clés sur la lutte contre la déforestation et le changement climatiques afin que toutes les parties prenantes adoptent les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles.
vii) Augmenter la visibilité des activités du programme PIREDD à travers la réalisation de supports de communication.
viii) Renforcer la prise de conscience pour appuyer la mobilisation de ressources.

2. Public(s) ciblé(s)

Le Gouvernement Congolais et les bailleurs de fonds, Partenaires techniques et la société civile, Communautés rurales , Le réseaux de WWF dans le monde , Les médias et le grand public etc

3. Description des principales actions de communication

Description*	Public cible	Activités et outils de communication	Responsable	Période approximative de mise en œuvre
Sur le projet en général				
Information générale sur le projet	Ministères sectoriels et autres Agences gouvernementales Organisations de développement	Médiatisation du lancement du projet Elaboration plaquette, brochure, fact sheet Elaboration calendrier de contenu	Unité Partenariat et Comm WWF Unité Partenariat et Comm WWF Unité Partenariat et Comm WWF	Préparation du lancement : 1 mois Elaboration outils : 1 mois

	et de conservation Partenaires de mise en œuvre Réseau WWF			
Sur les produits du projet				
Visibilité de l'action et des impacts du projet	Ministères sectoriels et autres Agences gouvernementales Organisations de développement et de conservation Partenaires de mise en oeuvre Réseau WWF	Alimentation d'articles pour le web Collecte d'histoires d'impact Reportages par la presse nationale ou internationale Réalisation de vidéos Médiatisation visite officielle Conférence de presse	Unité Partenariat et Comm WWF Unité Partenariat et Comm WWF Unité Partenariat et Comm WWF	Activités régulières. Fréquence : trimestrielle Activités de communication pour la phase de clôture (visite officielle, conférence de presse) : préparation et exécution 3 mois

Tableau à remplir lors du prochain reportage à la suite de lancement des activités de terrain

Nom du projet de communication			
Date de début du projet de communication		**Date de fin du projet de communication**	
Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :			
Audience	**Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)**	**Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)**	

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

Sur les transferts reçus (5 500 000 USD), l'UNOPS a décaissé globalement la somme de **5 076 622 USD** auprès de WWF RDC prévue pour l'année 1 du projet.
L'ensemble des dépenses engagées se situe actuellement à 5 469 703,03 USD soit 99,4% du montant total reçu.
Compte tenu du fait que le projet n'a effectivement démarré qu'en septembre 2024, WWF n'a dépensé que 4,3% des sommes encaissées.

a) Taux de décaissements du projet.

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (semestre ou année)	D) Dépenses 1ère semestre ou annuelles	E) Solde au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Effet 1 Gouvernance de la REDD.	$ 2,774,254.90	$ 1,496,418.30	$ 83,774.43	$ 1,412,643.87	6%	6%	
Effet 2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER	$ 801,000.00	$ 457,000.00	$ 1,200.00	$ 455,800.00	0.3%	0.3%	
Effet 3 AGRICULTURE	$ 3,058,050.00	$ 1,874,925.00	$ 2,505.90	$ 1,872,419.10	0.13%	0.13%	
Effet 4 ENERGIE	$ 672,680.00	$ 142,760.00	-	$ 142,760.00	-	-	
Effet 5 FORÊT	$ 314,000.00	$ 82,000.00	-	$ 82,000.00	-	-	
Total Coûts Résultats	$7,619,984.90	$4,053,103.30	$87,480.33	$3,965,622.97	2%	2%	
Total Coûts M&E							
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)	**$2,417,944.14**	**$963,612.32**	**$352,918.24**	**$610,694.08**	**36.6%**	**36.6%**	
Coût Total Indirect	**$955,845.79**	**$483,284.38**	**$20,732.97**	**$462,551.41**	**4.3%**	**4.3%**	
Total	**$ 10,993,774.83**	**$ 5,500,000.00**	**$ 461131.54**	**$5,038,868.46**	**8.4%**	**8.4%**	

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Le tableau ci-dessous (Cfr Annexe 3) montre l'état d'avancement des dépenses encourues et les détails sur les décaissements. Mais ici nous présentons l'exécution par catégorie et le rapport financier détaillé est joint

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	Budget 1er Tranche	Dépenses	%	Budget deuxième tranche	Dépenses	%	TOTAL USD		
							Budget	Dépenses	%
1. Personnels	609,595.51	162,692.56	26.69%	0		#DIV/0!	$ 609,595.51	$ 162,692.56	26.69%
2. Fournitures, produits de base, matériaux	307,600.00	3,460.07	1.12%	0		#DIV/0!	$ 307,600.00	$ 3,460.07	1.12%
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	985,133.33	18,880.00	1.92%	0		#DIV/0!	$ 985,133.33	$ 18,880.00	1.92%
4. Services contractuels	337,466.67	88,574.43	26.25%	0		#DIV/0!	$ 337,466.67	$ 88,574.43	26.25%
5.Voyages	12,400.00	10,572.00	85.26%	0		#DIV/0!	$ 12,400.00	$ 10,572.00	85.26%
6. Transferts et subventions aux contreparties	1,191,318.30	1,706.00	0.14%	0		#DIV/0!	$ 1,191,318.30	$ 1,706.00	0.14%
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	1,573,201.81	154,513.51	9.82%	0		#DIV/0!	$ 1,573,201.81	$ 154,513.51	9.82%
Total des Coûts Directs	5,016,715.62	440,398.57	8.8%	0	0	#DIV/0!	$ 5,016,715.62	$ 440,398.57	8.8%
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	483,284.38	20,732.97	4.3%	0		#DIV/0!	$ 483,284.38	$ 20,732.97	4.3%
TOTAL des Coûts	5,500,000.00	461,131.54	8.4%	0	0	#DIV/0!	$ 5,500,000.00	$ 461,131.54	8.4%

Rapport Financier au 31 Décembre 2024 PIREDD/Plateau RDC

c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits (Voir tableau a)

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur[11]	Dépenses cumulatives en US $ [12]	Commentaires
Effet 1 : Agriculture		Obligatoire [13]	
Produit 1.1 du document de projet		Obligatoire[14]	
Activité ou sous-produit 1.1.1.		Recommandé	
...			
Produit 1.2 du document de projet		Obligatoire	
..			
Total			

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+ (Voir tableau a)

[11] Reporter la valeur indique dans le tableau 2.

[12] Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5.1.

[13] En vertu du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) et des Accords standards signés avec le MPTF, qui stipulent que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les effets et produits du cadre de résultat du programme ».

[14] En vertu du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) et des Accords standards signés avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les effets et produits du cadre de résultat du programme ».

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt			
Energie			
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Governance			

7.2 Suivi des Contrats

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type (*)	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat ($)	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires sur les livrables attendus
WWF-RDC/FY25/Grant/021/lf/40002913-404105 CIAPAFED	Mise en oeuvre des activités du projet PIREDD Plateau dans les territoires de Bolobo et Yumbi	ONG Nationale	-	222 352,00	19/12/2024	01/01/2025	31/12/2025	12 mois (initial)	Les livrables de activités du projet sur toutes les piliers
WWF-RDC/FY25/Grant/023/lf/40002913-404105 NVD	Mise en oeuvre des activités du projet PIREDD Plateau dans les territoires de Mushie	ONG Nationale		218 972,00	19/12/2024	01/01/2025	31/12/2025	12 mois (initial)	Les livrables de activités du projet sur toutes les piliers
WWF-RDC/FY25/Grant/024/lf/40002913-404105 Gi AGRO	Mise en oeuvre des activités du projet PIREDD Plateau dans les territoires de Kwamouth	ONG Nationale		179 296,00	19/12/2024	01/01/2025	31/12/2025	12 mois (initial)	Les livrables de activités du projet sur toutes les piliers

(*) **ONG internationale, ONG national, entité publique, secteur privé, autre.**

Sous-type

ONG Nationale	Entité publique	Secteur privé
Organisation non gouvernementale (ONG) nationale	Administration publique nationale	Entreprise nationale
Comité Local de Développement (CLD)	Administration publique provinciale	Bureau d'étude
Comité Local de Gestion (CLG) pour les Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL)	Université	Coopérative
Autre	Centre de recherche	Entreprise internationale
	Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG)	Autre
	Autre	

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Gestion financière: Le projet qui est encore à sa phase de démarrage après organisation de l'atelier de lancement et du premier COPIL est à 8,4% d'exécution budgétaire aligné au PTBA, soit un montant de de dépenses de 461,131.54$ US sur le 10 993 774, 83$ US contractuel dont 10 000 000 $ US au partenaire WWF RDC.

Ressources humaines : Les équipes de gestion du programme au niveau de l'UNOPS est effective depuis le mois de juin 2024. Les recrutements de l'équipe de projet au niveau de WWF RDC sont en cours et les personnes seront en place au premier trimestre du 2025. En attendant la mise en œuvre est réalisé par le Chef de Programme de Lac Tumba Mai Ndombe avec l'appui des personnes de la Coordination nationale temporairement dédiés au projet pour soin exécution.

7.4 Mobilisation de ressources

Aucune mobilisation additionnelle de fonds n'a encore été fait à ce jour.

7.5 Audits

Aucun audit réalisé à ce jour.

7.6 Révisions budgétaires

Aucune révision à ce jour

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

A remplir dans le prochain rapport vu qu'aucun indicateur prévu dans la période sous examen

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIL de projet	2	1	1 novembre 2024	En Annexe
Comité Technique de Gestion				
Missions de suivi terrain		2		

8.2 Evaluations

Aucune évaluation effectuée dans la période sous -examen

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre

8.3 Intégration des leçons apprises

A fournir après la mise en œuvre effective des activités du projet.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Aucune révision à ce jour.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

A fournir pendant et après la mise en œuvre effective des activités du projet.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui [redacted]*, indiquer la date : Octobre 2024 Non*

Dans l'affirmative, veuillez

1) *EIES: https://docs.google.com/document/d/1nRHiSWzEn_fBaEXA2UaUOQwSfKs4mmrU/edit#heading=h.gjdgxs*
2) *L'EIES a identifié un total de 34 risques ESSF dans le paysage avec des niveaux de gravité différents. Pour y remédier, un cadre de gestion en matière environnementale et sociale (CGES) est proposé. Ce cadre stratégique donne des mesures d'atténuation appropriées qui tiennent à la fois de sauvegarde propres au WWF mais aussi, des politiques et déclarations des principes et sauvegardes environnementale et sociale suivantes :*

    - *Déclaration des principes sur les Droits humains ;*
    - *Déclaration des principes sur l'Égalité des genres ;*
    - *Déclaration des principes sur les Peuples autochtones ;*
    - *Sauvegarde sur le Mécanisme de gestion des plaintes ;*
    - *Sauvegarde sur l'engagement des parties prenantes ;*
    - *Sauvegarde sur la biodiversité et ressource naturelle ;*
    - *Sauvegarde sur la santé, sureté et sécurité communautaire.*

    Il sied de sied de signaler le présent document va être soumis à l'agence congolaise pour l'environnement (ACE) pour validation.
3) *C'est un travail récent qui a pris tous les aspects de l'intervention de WWF dans la province de Mai-Ndombe.*

A fournir après la mise en œuvre effective des activités du projet.

b. Plan de gestion environnementale et sociale

1) Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui x *Non* ☐

Dans l'affirmative, veuillez

1. *Lien CGES: https://docs.google.com/document/d/1litLnq-y6kBxUOeeKQ_ehA-FS3jqcg9o/edit#heading=h.gjdgxs*
2. *Lien CGES consolidé: https://docs.google.com/spreadsheets/d/1rqKFRdXf8FQssbUZuW8cUnEDrBYKkz-r/edit?gid=1233179894#gid=1233179894*
3. *La mise en œuvre du CGES va commencer au mois de février et un rapport de suivi sera élaborer chaque un mois*
4. *Il n'y a pas de retard, mais la mise en œuvre du CGES est liée au début effectif du projet PIRRED.*

A fournir après la mise en œuvre effective des activités du projet.

c. Gestion des plaintes et recours

Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre des programmes et projets. Il convient d'établir ou de mettre à disposition des mécanismes impartiaux, accessibles et équitables de dépôt de plainte, de résolution des conflits et de recours, et de veiller à ce qu'ils soient accessibles tout au long des consultations et de l'exécution des activités du projet.

1) *Le mécanisme de plaintes est-il décrit dans un document spécifique ou sur une plateforme en ligne ? Dans l'affirmative, fournir l'hyperlien : Le projet a prévu de contracter une structure de la société civile pour la mise en œuvre et la gestion du mécanisme de gestion des plaintes, c'est dans ce cadre plusieurs séances de travail ont été organisée entre WWF et l'ONG qui s'occuper de la mise en œuvre du mécanisme de gestion plaintes, à l'issue de ces séances de travail, un document du MGP a été élaboré par l'ONG et soumis à WWF pour revue.*
2) *Veuillez fournir le nombre de plaintes enregistrées par le mécanisme de gestion des plaintes, et le nombre de plaintes traitées depuis le début du projet: Dans la deuxième phase du projet (Projet PIRRED plateau), le MGP est en cours d'être mise en œuvre, le premier rapport pourrait être disponible à la fin du mois de mars. Par ailleurs, il existe un rapport des plaintes de la phase 1 du projet, ci-dessous le lien:*

   https://docs.google.com/document/d/1zwjJkp0MLnTHMOgGXrCiExx9OQwH3Oz-/edit#heading=h.gjdgxs

3) *Veuillez préciser comment les parties prenantes bénéficiaires ont été activement informées de l'existence et du fonctionnement du mécanisme de plaintes et recours: Une campagne de sensibilisation et de vulgarisation du MGP est prévue au courant de ce premier trimestre pour permettre aux parties prenantes de s'imprégner de l'existence et du fonctionnement du MGP.*

4) *Veuillez préciser les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur le mécanisme de plaintes utilisé: Un renforcement des capacités staffs, des consultants, sous-contractants (partenaires de mise en œuvre) et agents des services techniques a été réalisé sur le cadre des sauvegardes environnementale et sociale de WWF incluant le MGP*

A fournir après la mise en œuvre effective des activités du projet.

d. Garanties de Cancún

Tel que défini dans le contexte de la CCNUCC et en particulier des décisions de la COP de Cancún sur les sauvegardes, les parties à la COP ayant l'ambition d'accéder aux paiements basés sur les résultats doivent pouvoir démontrer que les garanties de Cancún ajustées au contexte national ont été respectées dans la production des réductions d'émissions concernées. La mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ concourt à la génération de telles réductions d'émissions. Il est donc nécessaire pour tous les programmes, tant sectoriels qu'intégrés, de s'assurer du respect et de rapporter sur ces normes. Dans un premier temps ceci facilite la consolidation des informations au niveau de CAFI, et dans un deuxième temps ces informations pourront être utilisées dans le Résumé des Informations sur les Sauvegardes si soumission à la CCNUCC. Veuillez donc rapporter sur les normes environnementale et sociale.

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

A fournir pendant et après la mise en œuvre effective des activités du projet.

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)		
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)		
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)		
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)		
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones		
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	**Voir section 9.2 peuples autochtones**	

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c		
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;		
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.		
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail		

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

A fournir pendant la mise en œuvre effective des activités du projet.

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Aucun cas enregistré à ce jour.

11. Récapitulatif des livrables

A fournir lors des prochains rapports.

12. Annexes

1. Tableaux indicateurs

Rappel : Placer sur l'Espace collaboratif, copier l'hyperlien ici et annexer par email l'Annexe 1 ou Annexe 2 *en fonction de la nature de votre projet.*

2. Annexe 3 / Tableau 8.2

Rappel : Placer sur l'Espace collaboratif, copier l'hyperlien ici et annexer par email le tableau 8.2 relatif aux informations financières complété en format Excel.

3. Encadré « bénéficiaires »

Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires

Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

Type de soutien

Soutien ciblé (reçu par des **personnes qui peuvent être identifiées et comptées** par le projet **et qui savent qu'elles reçoivent du soutien**)

Soutien non ciblé : reçu indirectement par des **personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément**. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l'un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

2) Intensité du soutien

Faible (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l'autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

Moyenne (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

Haute (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.

Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d'intensité moyenne, ou un appui non ciblé d'intensité forte ou moyenne

Si certains bénéficiaires bénéficient plus d'une fois : (eg : les membres d'une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d'une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.